



Envoyé en préfecture le 05/06/2019

Reçu en préfecture le 05/06/2019

Affiché le 05/06/19 SLO

ID : 063-200071199-20190521-CCPL_2019_82_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 14 mai 2019
Date d'affichage : 14 mars 2019

SEANCE DU 21 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de mai à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné à Luc CHAPUT
Yves RAILLERE a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Absents représentés :

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascal ROUGIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-82 : DELEGUES AUX COMITES SYNDICAUX DU SIAEP DE LA BASSE LIMAGNE

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Suite à la modification des statuts du SIAEP de la Basse Limagne (délibération par la CCPL le 18 septembre 2018), la communauté de communes doit désigner ses nouveaux représentants, au nombre de 10 délégués. Il est proposé de tenir compte de l'assiduité des délégués au comité.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de désigner tel que défini ci-dessus les représentants de la CCPL au SIAEP de la BASSE LIMAGNE :

- Mathieu BEAUDANT (Beaumont-lès-Randan)
- Claudine BERNASCONI (St-Priest-Bramefant.)

Envoyé en préfecture le 05/06/2019

Reçu en préfecture le 05/06/2019

Affiché le 05/06/19 SLO

ID : 063-200071199-20190521-CCPL_2019_82_1-DE

- Thierry BORDES (St-Denis-Combarnazat)
- Guillaume DAUPHANT (Luzillat)
- Christian DESSAPTLAROSE (Limons)
- Pierre FAYET (Luzillat)
- Christian FRANCOLON (St-André-le-Coq)
- Alain HAUMONTE (Maringues)
- Robert IMBAUD (Maringues)
- Jean ROUX (Mons)

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

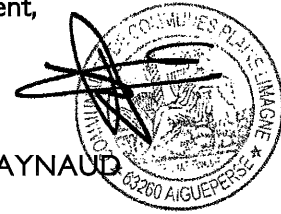
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05 juin 2019

Le Président,

Le Président,



Claude RAYNAUD

